

POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE

19 juin 2019

LE MANDAT

1. Austérité dans le fonctionnement général du pays
2. Cabinet ministériel restreint : 9 ministères
 - AFFAIRES ETRANGERES & CULTES
 - AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES & ENVIRONNEMENT
 - COMMERCE, INDUSTRIE & TOURISME
 - ECONOMIE, FINANCES & PLANIFICATION
 - EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE, SPORTS & CULTURE
 - INTERIEUR, COLLECTIVITES TERRITORIALES, DEFENSE & SECURITE
 - SANTE PUBLIQUE, POPULATION, AFFAIRES SOCIALES & FAMILLE
 - JUSTICE
 - TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT & TELECOMMUNICATIONS
3. Gestion du pays suivant les principes de bonne gouvernance et dans un climat où c'est l'état de droit qui y règne
4. Création de conditions optimales pour la réalisation d'un Procès Pétro-Caribe équitable et toutes autres démarches de reddition de compte
5. Assainissement et renforcement de l'administration publique
6. Entretien d'un climat d'apaisement social
7. Favorisation d'une ambiance propre à l'investissement
8. Adoption de mesures exceptionnelles nécessaires au bon fonctionnement du pays
9. Réalisation d'un dialogue inter-haïtien afin d'arriver à une ENTENTE NATIONALE sur les grands défis
10. Consolidation des éléments de l'ENTENTE NATIONALE en faisant adopter une NOUVELLE CONSTITUTION
11. Mise en place des Institutions Régaliennes
12. Réalisation des élections générales à la troisième année de la transition



Jean-Robert Argant
Coordonnateur General